

Délibération N° DEL-2022-102

Le lundi 27 juin 2022 à dix-huit heures se sont réunis sous la présidence et la convocation de Madame le Maire en date du 21 juin 2022, dans la Grande Salle de la Mairie, Mesdames et Messieurs les membres du Conseil municipal de la commune de Guéret sous la présidence de Madame le Maire.

Présents : Mme Marie-Françoise FOURNIER, M. Guillaume VIENNOIS, Mme Véronique FERREIRA DE MATOS, M. Erwan GARGADENNEC, Mme Fahousia HOUMADI, M. Christophe MOUTAUD, Mme Sabine ADRIEN, M. Ludovic PINGAUD, M. Jean-Baptiste CONTARIN, M. Henri LECLERE, Mme Christine MARRACHELLI, M. François VALLES, Mme Bernadette AUPETIT, Mme Françoise OTT, Mme Véronique VADIC, Mme Christelle BRUNET, M. Damien MONTEIL, M. Jonathan WEINBERG, M. Chaarani MROIVILI, Mme Claire MORY, M. Patrick DUBOIS, M. Benoît LASCOUX, M. Gilles BRUNATI, Mme Martiale ROBERT, Mme Sylvie BOURDIER, M. Thierry DELAITRE.

Absentes : Mme Olivia BOULANGER, Mme Mary-Line COINDAT.

Dépôts de pouvoir : Mme Corinne TONDUF donne procuration à Mme Sabine ADRIEN, M. Thierry BAILLIET donne procuration à Mme Françoise OTT, Mme Zelinda SCHALLER donne procuration à M. Henri LECLERE, M. Eric CORREIA donne procuration à M. Benoît LASCOUX, M. Michel VERGNIER donne procuration à Mme Martiale ROBERT.

Nb votants	Pour	Contre	Abstention	Ne prend pas part au vote
31	31	0	0	0

En application de l'article L2121-15 du CGCT, Monsieur Christophe MOUTAUD est désigné secrétaire de séance.

Cohésion sociale, sports, culture

31. Tremplin Nature : tarifs applicables au 1er septembre 2022

Rapporteur : Henri LECLERE

Compte tenu des travaux réalisés à Tremplin Nature, il est proposé d'actualiser les tarifs pour l'hébergement, la restauration, et la location des salles.

Il est précisé que, désormais, en ce qui concerne l'hébergement, 3 gammes de confort sont proposées :

- **6 Appart-hôtels** : 4^{ème} et 5^{ème} étage : (capacité 2 pers. Equipés : plaque-cuisson, micro-onde, frigo, hotte, évier ; 1 chambre 1 lit 2 places, douche et wc ; 1 espace kitchenette).
- **Chambres éco** : 3^{ème} étage et rez-de-chaussée : chambres de 4 personnes avec lits superposés, sanitaires communs sur palier (pour classes découvertes, accueil type auberge de jeunesse...)
- **Chambres confort** : 4^{ème} et 5^{ème} étage : chambres de 2 personnes avec 2 lits de 90 - douche et wc chambre.

Il est demandé aux membres du Conseil municipal d'approuver les nouveaux tarifs 2022/2023 de Tremplin Nature, présentés en pièce jointe.

adoptée à l'unanimité
FAIT et délibéré les jour, mois et an que dessus
POUR EXTRAIT CONFORME,
LE MAIRE,



Marie-Françoise
FOURNIER